



21260

Mairie

Tél. 03 80 75 70 74 • Fax 03 80 75 56 65

www.selongey.com

mairie.selongey@wanadoo.fr

**Compte rendu sommaire
de la séance du conseil municipal
du 21 décembre 2009**

L'an deux mille neuf, le vingt et un décembre à dix neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni publiquement à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Gérard Leguay, maire.

Sont présents : M. Gérard Leguay, M. Michel Verney, Mme Annick Niporte, M. Bruno Schneider, M. Serge Bavard, M. Dominique Duchamp, M. Jean-Noël Gallimardet, M. Daniel Vieillard, M. Philippe Michaud, Mme Rachel Simonel, M. Denis Jeunot, Mme Paulette Therry, M. Christophe Leloup, Mme Michèle Barbusse, M. Philippe Brunot,

Absents excusés : Mme Thérèse Parisot (procuration à M. Jean-Noël Gallimardet) M. David Brunot (procuration à m. Daniel Vieillard) Mme Béatrice Le Serrec (procuration à M. Gérard Leguay)

Mme Annick Niporte est élue secrétaire de séance

1- Convention d'objectifs et de financement « contrat « enfance et jeunesse »

M. Dominique Duchamp expose le contenu de la convention, ainsi que les avantages pour la commune de Selongey, et la communauté de communes. L'opposition s'étonne de la participation élevée de la commune. Il lui est précisé que cette participation est due à la valorisation de la mise à disposition du personnel, et des bâtiments par la commune au centre de loisirs. Il est également précisé la nécessité de la signature de la convention avant le 31/12/2009, afin de prendre en compte l'année 2008, comme année de référence de fréquentation du centre. L'opposition souhaite également obtenir des précisions sur l'utilisation des bâtiments par le centre de loisirs. M. Dominique Duchamp rappelle qu'il est important d'éclater les tranches d'âges sur différents sites afin d'éviter des problèmes de fonctionnement mais aussi susciter l'intérêt des adolescents et pré adolescents. Une évaluation de la pertinence de ce nouvel accueil sera effectuée. Il précise également que c'est une solution transitoire, l'objectif étant d'organiser, à terme, le centre de loisirs dans les locaux de la maternelle et la garderie. M. Denis Jeunot, souligne qu'il est fondamental de faire la différence entre « extra scolaire » et « péri scolaire » et de sortir l'enfant du milieu scolaire pour les activités extrascolaires. Les conseillers municipaux, déplorent le désengagement financier du comité d'entreprise SEB, pour sa participation au centre de loisirs.

Le conseil autorise le maire, à la majorité, à signer la convention, l'opposition vote contre.

2- Plan de financement pour l'élaboration du plan local d'urbanisme

Le conseil municipal autorise le maire, à l'unanimité, à solliciter les co-financeurs, tel qu'il est défini dans le tableau ci-dessous.

Plan de financement			
DEPENSES PAR POSTE		FINANCEMENT	
Etude pour la réalisation du PLU de Selongey (HT); Cf. Devis			
PHASE 1 Elaboration du Diagnostic	8 650,00 €HT	- Autofinancement : 20 %	6 643,00 €
PHASE 2 Elaboration du PADD	10 945,00 € HT	- Etat au Titre de la DGD (49,9%)	16 572,00 €
PHASE 3 Préparation du Projet PLU	10 130,00 € HT	- Conseil régional de Bourgogne au titre du Contrat Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne (30,1 %):	10 000,00 €
PHASE 4 Suivi et dossier d'approbation:	3 490,00€ HT		
TOTAL HT	33 215,00 €	TOTAL	33 215,00 €
TVA	6 510,14 €		
Total TTC	39 725,14 €		

3- Appel de fonds du SIVOS

M. Michel Verney donne lecture du courrier reçu en mairie le 12 décembre dernier, concernant une demande d'aide supplémentaire du SIVOS, afin de clôturer les comptes 2009, pour un montant de 1550.26 €.

Le conseil vote à l'unanimité le versement de cette aide exceptionnelle.

4- Questions des conseillers

L'opposition souhaite obtenir des précisions sur l'étude concernant le projet de chaufferie bois. Le maire informe le conseil que l'étude de la Société Indiggo comportait 3 scénarios. Compte tenu des résultats et afin de compléter cette étude, un quatrième scénario a été demandé.

M. Philippe Michaud, informe le conseil du suivi du jury de concours du groupe scolaire, qui se réunira le 8 janvier prochain, afin de choisir le maitre d'œuvre.

La séance est levée à 20h05

La secrétaire de séance,



Annick Niporte



Le président de séance,



Gérard LEGUAY